

## Étude sur la tension dans le parc locatif social en 2023

### Fiche n° 4 Profil de la demande locative sociale satisfaite et son évolution

Quatrième fiche d'une série de publications consacrées à l'analyse, dans ses différentes composantes, de la tension dans le parc locatif social, ce document expose le profil des attributions de logements sociaux et son évolution :

- Composition familiale
- Age
- Taille des logements attribués
- Ressources
- Délais d'attributions
- Capacité du parc à satisfaire la demande

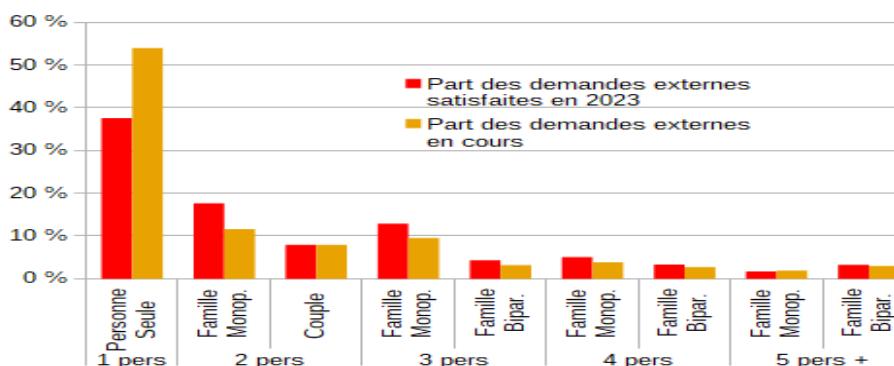
#### Données clés en Pays de la Loire

##### En 2023 :

- un peu plus de **23 687 ménages** se sont vus attribuer un logement locatif social, soit presque 2 000 de plus qu'en 2020
- 74 % des attributions concernent des ménages externes

### Le profil des demandes satisfaites en 2023

Répartition de la composition familiale des demandes en cours et des demandes satisfaites en 2023



#### Une stabilité de la composition des ménages

L'année 2023 ne présente pas d'évolutions particulières quand à la composition familiale des demandes locatives sociales satisfaites.

#### Un reflet partiel de la demande en cours

La répartition et les caractéristiques de la demande satisfaite reflètent, en partie, celle de la demande en cours.

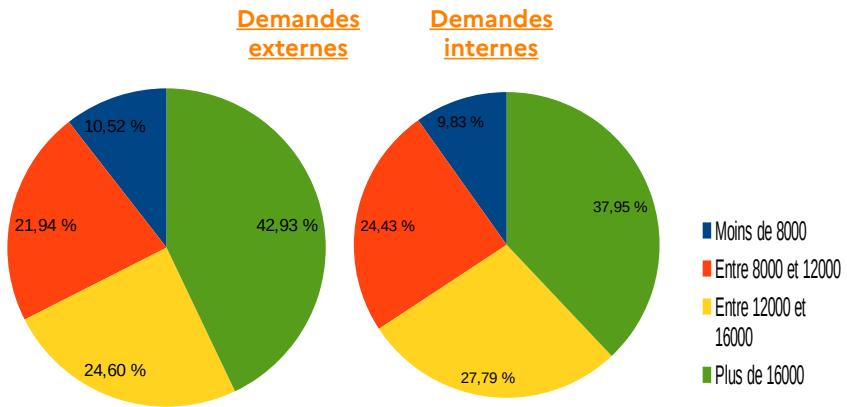
Toutefois, il est important d'observer les spécificités de la demande satisfaite, notamment les variables sur ou sous-représentées, afin de mettre en évidence le potentiel de satisfaction de la demande en cours.

#### Les attributions pour les familles et les couples sont plus nombreuses que pour les personnes seules

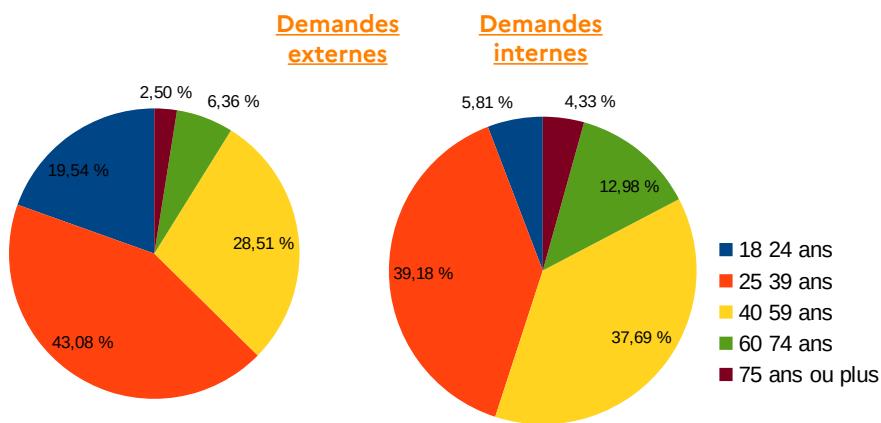
Qu'il s'agisse des demandes externes ou internes, on enregistre une proportion beaucoup plus élevée de familles (sur-représentées) que de personnes seules (sous-représentées) dans la demande satisfaite, par rapport à la demande en cours. Parmi ces ménages, les familles de 2, 3 ou 4 personnes sont davantage représentées.

Pour la demande externe, les associations sont particulièrement privilégiées dans les attributions (4 %, contre 0,6 % de la demande en cours), tout comme les familles monoparentales. Toutefois, les personnes seules représentent la majorité des demandes mais sont minoritaires dans les attributions (cf. graphique ci-dessus).

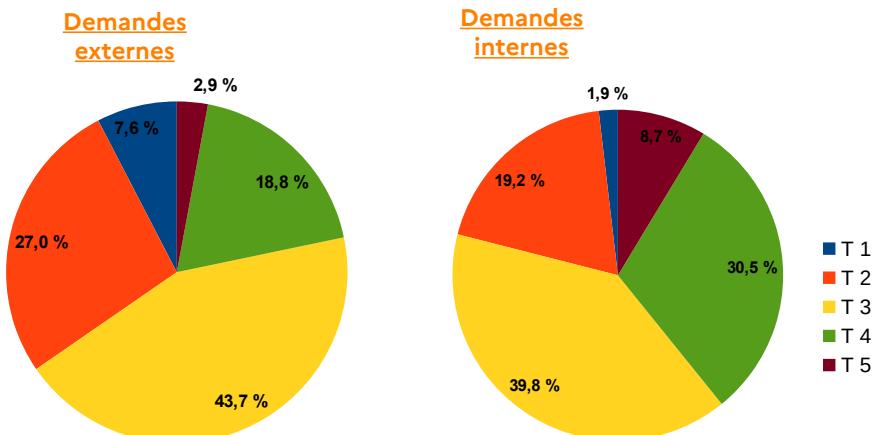
## RUC annuelles des demandes satisfaites en 2023



## Répartition selon l'âge des demandes satisfaites en 2023



## Répartition selon la taille des logements attribués en 2023



## Les délais moyens d'attribution

### Des délais d'attribution plus longs pour les T2

En l'absence d'offre de logement adapté, le délai moyen d'attribution pour les demandes externes est assez peu dépendant de la taille du logement. Il s'élève à 13,6 mois (soit une hausse de +1,1 mois depuis 2022). Mais quelle que soit l'origine de la demande (interne ou externe), les T2 connaissent les plus importants délais d'attribution.

En 2023, la pression sur les T2 s'est accentuée, les délais se sont fortement allongés pour cette catégorie de logement (+ 4 mois sur la demande externe sans refus depuis 2019).

Les délais d'attribution sont supérieurs pour toutes les tailles de logements lorsque la demande est externe, sauf pour les T1 où les délais sont inférieurs pour les demandes internes.

### RUC : Ressources par unité de consommation

RUC = Ressources du ménage / Nombre d'unités de consommation du ménage

La définition est détaillée dans la fiche 3 consacrée au « profil de la demande locative sociale en cours »

### Des ménages aux ressources élevées dont la prise en compte progresse fortement au détriment des ménages modestes

Au regard de la répartition des demandes en cours, les ménages en situation de grande pauvreté (RUC inférieures à 8 000 € par an) obtiennent moins satisfaction de leur demande que les ménages qui ont des ressources supérieures. Cela est lié à la difficulté à leur proposer un logement abordable adapté.

Cet écart s'est fortement creusé en 2022.

A l'inverse, la part des ménages aux ressources élevées a fortement augmenté comme dans la demande en cours.

### Les ménages « jeunes » toujours favorisés, mais en recul

Au regard de la répartition des demandes en cours, les ménages de moins de 40 ans obtiennent plus satisfaction de leur demande.

La part des ménages de plus de 40 ans a régressé au profit notamment des jeunes de moins de 25 ans.

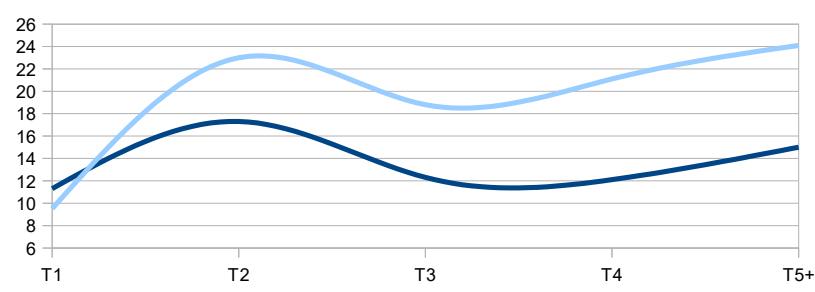
### Des logements attribués plus grands que ceux souhaités

Les T1 et T2 représentent 35 % de la demande externe satisfait, contre 75 % pour la demande en cours. A l'inverse, les T3 et T4 sont surreprésentés dans les attributions par rapport à la demande en cours.

### Délai moyen d'attribution en 2023 (en mois)

#### Délais moyens d'attribution

— Demande externe sans refus — Demande interne sans refus



## Le taux potentiel de satisfaction de la demande

### Taux potentiel de satisfaction (TPS)

Nombre de demandes satisfaites sans refus

durant l'année N-1

pour

100 demandes en cours

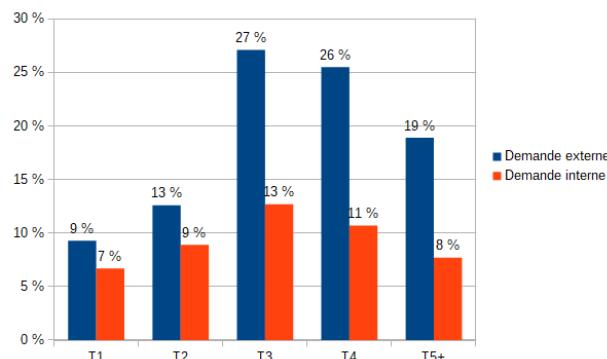
au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N

L'indicateur traduit la capacité d'un territoire à proposer une réponse aux demandes en cours. Plus il est faible, plus il reflète un risque de difficulté.

Des précisions sont apportées sur cet indicateur dans la fiche 2 consacrée aux « généralités sur la demande locative satisfaitte ».

### Taux potentiel de satisfaction selon la typologie de logement

Taux potentiel de satisfaction selon la typologie de logement

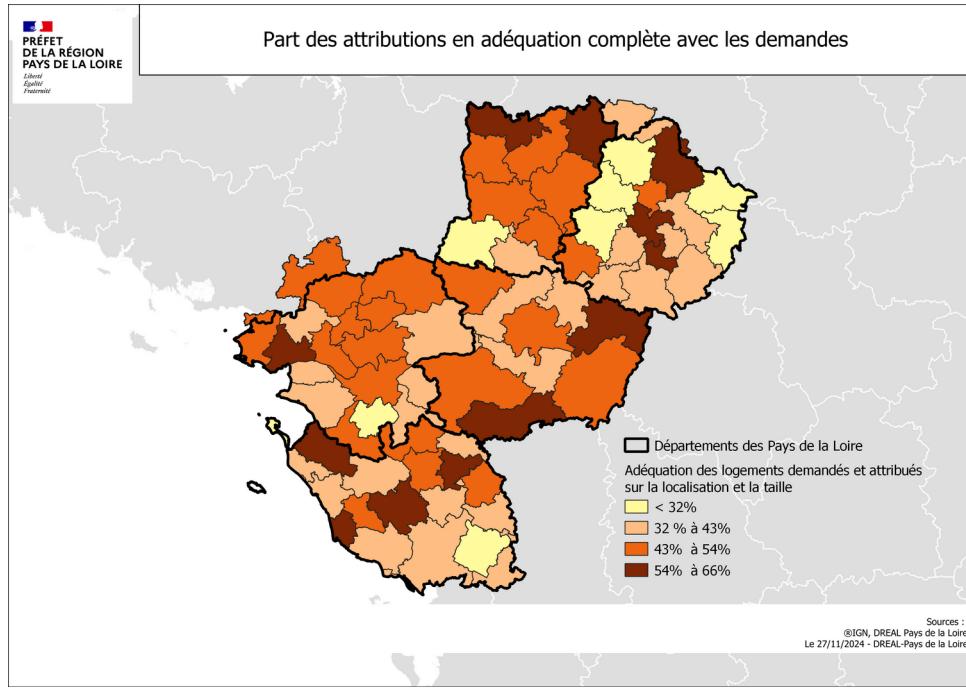


### Des difficultés à satisfaire les demandes de petits logements

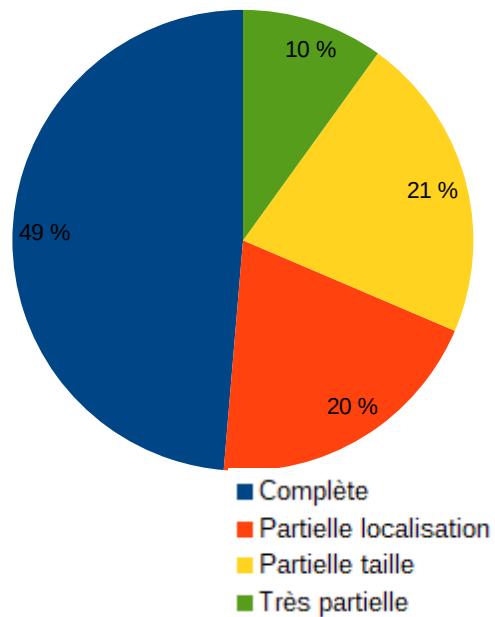
Le taux de satisfaction de la demande est plus faible pour les petits logements que pour les grands quelle que soit l'origine de la demande.

## L'adéquation des attributions avec la demande des ménages

Part des attributions en adéquation complète avec les demandes



Répartition des attributions selon le niveau d'adéquation avec la demande



### L'adéquation de l'attribution avec la demande du ménage

Une attribution est dite « en adéquation avec la demande du ménage » si le logement attribué répond à différents critères de la demande initiale du ménage. Ici, l'adéquation est analysée au regard :

- de la première commune demandée
- de la typologie souhaitée

L'adéquation est « **complète** », si les 2 conditions ci-dessous sont remplies.

Elle est « **partielle sur la typologie** », si la commune de localisation du bien est différente de celle souhaitée en choix n°1. Elle est « **partielle sur la localisation** », si la typologie du logement est différente de celle souhaitée.

Enfin, elle est « **très partielle** », si aucune des 2 conditions n'est remplie.

### Une adéquation demande / attribution en baisse

Dans moins de 50 % des demandes satisfaites, les logements attribués sont à la fois conformes à la taille demandée et à la première localisation souhaitée. Cette proportion bien que majoritaire ne cesse de baisser depuis 2020 (- 3 points). Les attributions de logements sont plus en adéquation avec les demandes en Mayenne et dans l'espace intérieur de la Vendée allant des Sables d'Olonne aux Herbiers.

## Un surdimensionnement qui persiste malgré les tensions

Indépendamment de la localisation, pour 70,9 % des attributions, la taille du logement obtenu correspond à la taille demandée. **Dans 20,1 % des cas, la typologie est plus grande.** Elle est plus petite dans 9,1 % des attributions.

La part d'adéquation dans la typologie des logements attribués varie en fonction du type de bien :

→ T1 (69,9%), T2 (75,6 %), T3 (71,3%), T4 (69,1%), T5 (49,8 %). Pour ces typologies, **on observe une baisse de la part de logements attribués en adéquation avec la demande depuis 2020** et plus particulièrement pour les T1 (-4,7 points) et les T5 (-10,5 points)

→ T4 (68,7 %) pour lesquels on constate une hausse depuis 2020

Pour les T1 et T2, le sur ou sous-dimensionnement observé est majoritairement lié au déficit de l'offre disponible. A l'inverse, pour les T3 et plus, il relève davantage de l'adéquation avec les besoins et les moyens du ménage.

## Un surdimensionnement plus fréquent en demande externe

La **concordance** dans la typologie de logement apparaît **plus difficile en demande externe** (68,7 %) qu'en demande interne (76,5 %). Le surdimensionnement est fréquent en demande externe (22,3 % des attributions), alors qu'il s'élève à seulement 14,1 % pour la demande interne. Ceci est notamment lié au fait que les ménages internes sollicitent en moyenne des logements plus grands.

## Des surdimensionnements et sous-dimensionnements liés à l'offre disponible

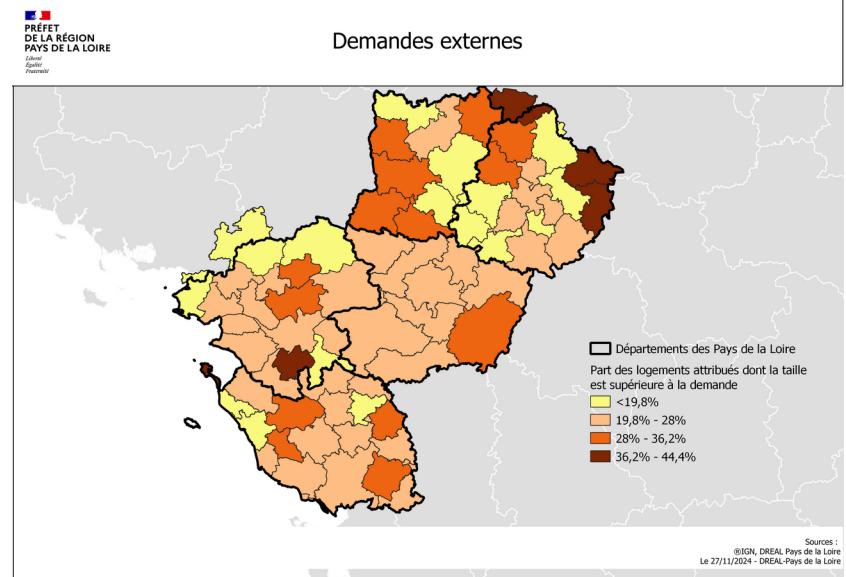
Des variations importantes sont à souligner en fonction des EPCI. Ainsi selon le territoire, le surdimensionnement s'établit entre 0 % et 54,6 % des attributions. Celui-ci est beaucoup plus fréquent dans les secteurs détendus présentant un faible volume d'offre disponible.

## Une localisation des logements moins bien respectée

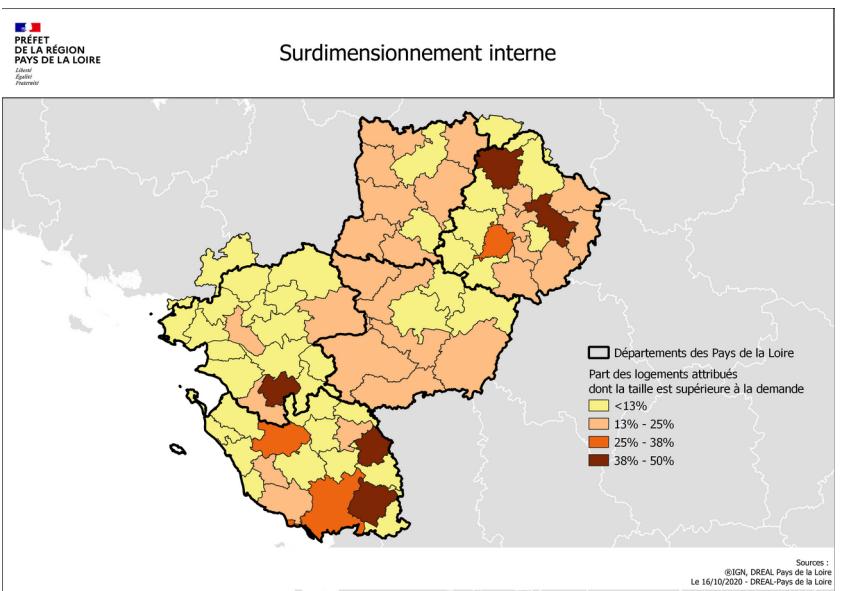
Indépendamment de la typologie, la localisation des logements attribués correspond dans 70,3 % des cas à la première commune demandée par le ménage. Cette part est en très forte baisse en 2020 (-6 points). Cette proportion s'élève à 92,6 % lorsque l'on considère les attributions sur l'EPCI demandé.

## Surdimensionnement des logements dans les attributions

### Demandes externes



### Demandes internes



## L'évolution des caractéristiques de la demande satisfaite depuis 2013

### Une baisse exceptionnelle du nombre d'attributions

Entre 2022 et 2023, les attributions ont baissé de 6,42 %. La demande interne a beaucoup plus chuté que la demande externe avec - 8,63 % contre - 5,65 %.

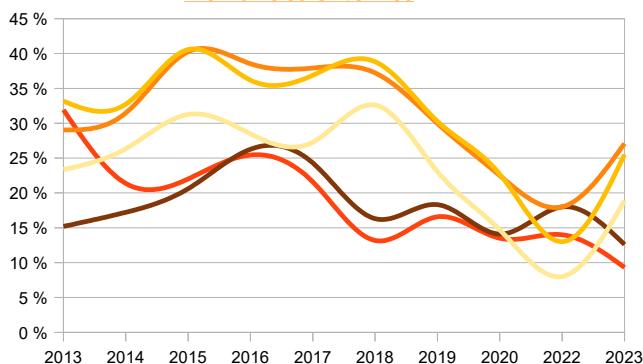
### Une baisse des attributions concernant toutes les tailles de ménages

Entre 2022 et 2023, la chute des attributions concerne surtout les familles monoparentales. La baisse des demandes externes satisfaites s'observe surtout pour les **couples avec une personne à charge** (- 12 %), et les **familles monoparentales avec deux personnes à charges** (- 10 %). Les attributions pour les **personnes seules**, composant majoritairement la demande externe, ont baissé de 7 %.

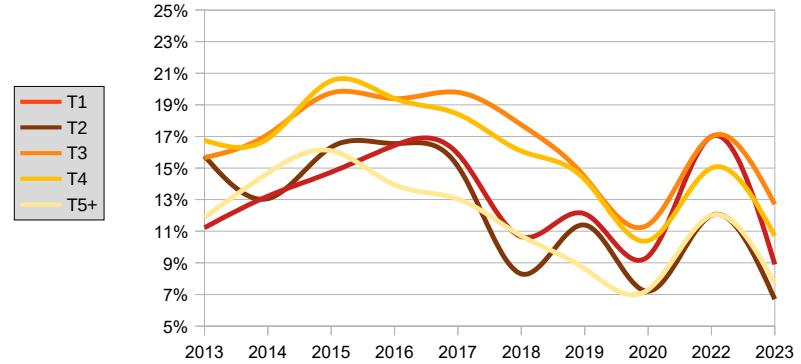
Pour les demandes internes satisfaites, la baisse concerne surtout les familles monoparentales avec une personne à charge. En revanche, les attributions augmentent de 13 % pour les familles monoparentales avec 3 personnes à charges.

**Evolution du taux potentiel de satisfaction de la demande**

#### Demandes externes



#### Demandes internes



### Amélioration des attributions pour les grands logements

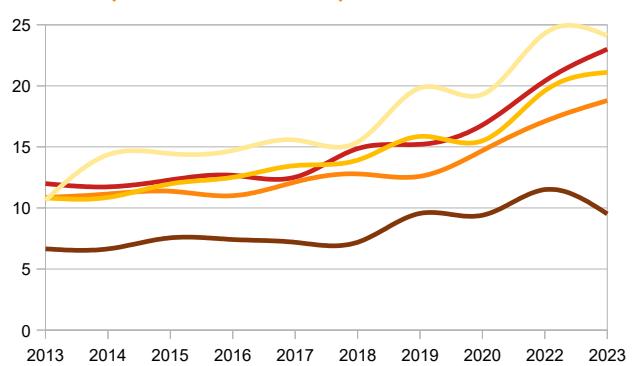
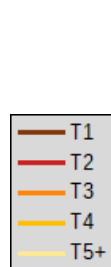
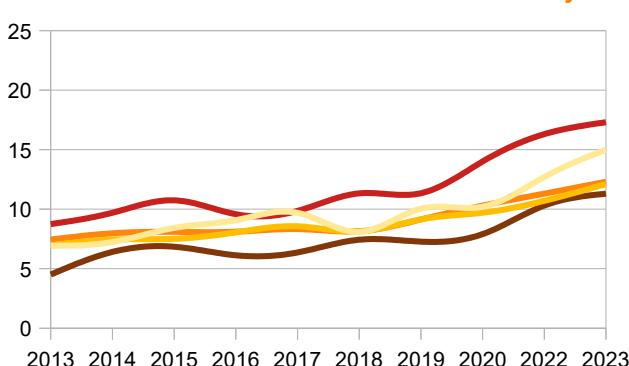
La baisse continue du nombre d'attributions depuis 2015 participe très fortement à la **dégradation de la capacité à répondre aux demandes** quelle que soit la taille des logements.

Néanmoins, le rebond du taux potentiel de satisfaction pour les T3, T4 et T5 marque une amélioration de la situation dans les **grandes typologies de logements**.

### Dégradations de la capacité à répondre aux demandes internes

La réponse aux demandes internes s'est dégradée entre 2022 et 2023.

**Evolution des délais moyens d'attribution hors refus (en nombre de mois)**



### Les délais d'attribution des T5 + s'envolent

Les délais moyens d'attribution hors refus augmentent quelle que soit la taille des logements mais moins fortement pour les demandes externes à l'exception des T5 (15 mois en moyenne).

### La demande interne se gripe de plus en plus sauf pour les T1

La détérioration des délais d'attribution touche plus particulièrement les demandes internes à l'exception des T1. Il faut attendre plus de 24 mois pour obtenir un T5 et 23 mois pour un T2.

## Des refus stables depuis 2015

La proportion de demandes ayant fait l'objet d'un ou de plusieurs refus est en hausse et plus particulièrement pour les demandes externes.

Le taux de refus pour les demandes internes a baissé de 0,8 point pour les T3 et de 0,6 point pour les T2 entre 2020 et 2022. Il a également progressé de 0,5 point pour les demandes externes de T4 et les T2.

### Taux de refus sur les demandes en cours

### Taux de refus sur les demandes satisfaites

#### Quelle différence?

A la différence du taux de refus sur les demandes en cours, le taux de refus relatif à la demande satisfait, exclut par construction, les demandes qui n'ont fait l'objet d'aucune proposition de logement.

Ainsi, ces deux taux ne peuvent en aucun cas être comparés entre eux.

## Un surdimensionnement des logements attribués qui progresse

La proportion des attributions ayant une adéquation complète par rapport à la demande initiale (sur la première commune demandée et la typologie souhaitée) se stabilise après une période de baisse entre 2016 et 2022. Elle est passée de 56,3 % en 2016 à 50 % en 2022 et 2023.

La proportion de logements surdimensionnés diminue (21,2 % en 2020, 20,1 % en 2023).

## A retenir

- La chute du nombre d'attributions engagée depuis 2015 se poursuit après un sursaut en 2021 lié à un rattrapage post-covid
- L'année 2023 est également marquée par un renforcement des ménages aux ressources plus élevées dans la demande en cours
- Une proportion beaucoup plus élevée de familles que de personnes seules dans les attributions, par rapport à la demande en cours
- Les délais d'attribution s'allongent en particulier pour les demandes internes

## Précisions méthodologiques

Les données sont issues :

- des fichiers départementaux de la demande locative sociale (FDLS), gérés par le CREHA Ouest
- du répertoire locatif social (RPLS), renseigné par les bailleurs sociaux

### Précisions méthodologiques sur les ressources des ménages :

Sur la demande en cours, les ressources des ménages sont très majoritairement issues de données déclaratives. Il convient donc d'être prudent dans l'interprétation des RUC. Dans certains cas, ces données ont pu être consolidées lors de l'instruction de la demande, que ce soit par un bailleur social, Action Logement ou les services de l'État. De même, si le ménage est passé par un service enregistreur pour déposer sa demande, les informations renseignées dans la base de données ont pu être fiabilisées.

A l'inverse, sur la demande satisfait, les ressources ont été fiabilisées par l'instruction faite pour le passage en commission d'attribution des logements.

Compte-tenu de ce décalage dans la fiabilité entre la demande en cours et la demande satisfait, il convient de se montrer prudent dans la comparaison des données.

### Précisions méthodologiques sur la localisation des attributions :

Les ménages peuvent formuler une demande comprenant plusieurs choix de communes ou EPCI possibles. Afin d'évaluer l'adéquation d'une attribution avec la demande initiale d'un ménage, il a été décidé de ne retenir que la première commune sollicitée par ce ménage (en considérant qu'il s'agit de la commune préférentielle sur laquelle le ménage souhaitait s'installer). Ainsi, ce n'est pas parce qu'une attribution est considérée comme "en adéquation partielle sur la typologie" ou "en adéquation très partielle" que le ménage n'a pas obtenu un logement sur l'une des communes qu'il souhaitait initialement.

### Précisions méthodologique sur la typologie des logements :

Bien que minoritaires, des demandes ou des attributions de chambres sont possibles. Pour la réalisation de cette étude, les chambres ont été assimilées à des logements de type T1. En effet, elles visent un public très similaire, avec une rotation comparable.

Direction régionale  
de l'environnement,  
de l'aménagement  
et du logement

Service Intermodalité,  
Aménagement, Logement

5, rue Françoise Giroud  
CS 16326  
44263 NANTES cedex 2  
Tél : 02 72 74 73 00

Directrice de publication :  
Anne Beauval